

(FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total:56.

Se sont abstenus:

Glardon (BR, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP). Total: 2.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de loi N° 25 modifiant la loi sur les routes (passages à niveau)¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi appelle à la modification de la loi sur les routes, ceci afin d'améliorer les passages à niveau de notre canton qui présentent certains dangers. Il fait suite à la motion Hans Rudolf Beyeler du 19 novembre 2004, c'est-à-dire à la participation cantonale à l'assainissement selon les critères des CFF d'approche de sécurité. Cette motion a été adoptée après plusieurs accidents survenus à des passages à niveau, et particulièrement à la suite d'un accident mortel encore présent dans nos mémoires. Ces modifications d'ordre légal auront un effet limité dans le temps.

Ce projet de loi incitera donc les propriétaires de routes privées ou publiques à améliorer leur sécurité. Les subventions sont fixées à 69% des coûts effectifs ressortant du décompte final des travaux d'assainissement. Toutefois, les dépenses seront prises en compte jusqu'à concurrence de 150 000 francs.

La Commission des routes et cours d'eau propose au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé attentivement ce projet. Il relève aussi qu'il est nécessaire de modifier la loi sur les routes pour pouvoir financer le subventionnement des passages à

niveau selon les critères retenus par la Confédération, hormis ceux relatifs au financement. Il faut encore relever qu'un groupe de travail de la Confédération examine des solutions plus rationnelles et plus économiques pour sécuriser ces passages à niveau. Des projets-pilotes sont à l'essai actuellement. Les résultats seront disponibles à la fin de l'année. En cas de résultats positifs, on pourrait envisager de sécuriser certaines catégories de passages à niveau non gardés à moindre frais. Le but de cette modification de la loi sur les routes est bien sûr d'inciter les responsables – communes, entreprises de transport, propriétaires de route privée – à poursuivre l'amélioration de la sécurité à ces passages à niveau. Rappelons que ce subventionnement fait partie du crédit de l'ensemble des routes. Aussi, plus on mettra d'argent pour les passages à niveau, moins il en restera pour les routes!

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient cette modification de la loi sur les routes.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Au sujet de ce projet de loi N° 25, je pourrai dire un tout grand merci au Conseil d'Etat d'avoir pris au sérieux les problèmes des passages à niveau, surtout les passages à niveau particulièrement dangereux.

En séance de la Commission des routes, nous avons eu des chiffres moyens concernant la mise en sécurité de ces passages à niveau. Je trouve extrêmement onéreuse la sécurité d'un passage à niveau et je déplore ce constat. Je demande donc à M. le Commissaire du gouvernement pour quelles raisons ces installations coûtent si cher? Quelles entreprises peuvent fournir ce matériel? J'ai l'impression qu'il y a un monopole face aux fournisseurs de ces produits. Je demande également au Conseil d'Etat qu'il prête une grande attention lors de la mise en soumission de la révision de ces passages à niveau.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce projet de loi.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste va soutenir le projet de loi modifiant la loi sur les routes, ainsi que le crédit d'engagement l'accompagnant visant la suppression ou l'amélioration de la sécurité des passages à niveau.

Toutefois, le groupe socialiste souhaite qu'à chaque fois qu'il est possible les suppressions soient favorisées car elles sont certainement de loin la solution la plus efficace.

De plus, nous nous réjouissons vivement de voir que les passages à niveau tristement célèbres de la ligne TPF Bulle-Montbovon, spécialement celui de Neirivue qui a récemment coûté la vie à son syndic, figurent enfin sur la liste des passages à assainir d'urgence.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Implicitement liés l'un à l'autre par l'unité de matière, le groupe démocrate-chrétien ne s'exprimera qu'une seule fois sur les deux objets en adoptant sans réserve et avec remerciements au Conseil d'Etat, respectivement à la Direction de la DAEC, pour avoir donné la suite qu'il convient à la motion Beyeler. La Confédération s'étant désengagé, le canton a dû se substituer à ladite Confé-

¹ Message pp. 1480ss.

dération et apportera sa contribution dans des projets d'assainissement et de sécurisation des passages à niveau dangereux, encore bien trop nombreux dans notre canton.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'entrée en matière pour les deux objets, approuvera sans réserve les articles 136 et 137 de la loi sur les routes et votera le projet de décret relatif au crédit d'engagement.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche accepte ce changement de loi et le crédit y relatif à l'unanimité. Bien sûr, il n'est pas réjouissant que les entreprises de transport et les communes ont retardé l'assainissement des passages à niveau au point que la participation financière de la Confédération est épuisée et que le canton hérite donc de ce dossier et des nouvelles dépenses avec.

Nous allons voter un crédit de 4,2 millions. En même temps, il faut être conscient que sous le titre de crédit-cadre pour les entreprises ferroviaires, il y aura d'autres participations à voter. Le crédit qu'on nous propose aujourd'hui se compose d'un montant standard de 200 000 à 300 000 francs par projet. Il sera donc peut-être possible de renoncer à une partie de ces travaux, de préciser les budgets et d'essayer de regrouper, voire de supprimer certains de ces franchissements, ceci étant toujours la solution la plus sûre.

Vu le problème de sécurité que ces passages à niveau posent, il ne nous semble pas possible de renoncer à cette dépense, mais nous appelons le canton à insister auprès des communes et des entreprises de transport pour mieux informer les utilisateurs de routes sur les dangers et surtout sur le chemin de freinage nécessaire à un train. Il semble que les automobilistes n'y pensent pas toujours!

Dans ce sens-là, nous votons ce crédit.

Le Rapporteur. Je constate également que chaque groupe a pris acte et est satisfait de la proposition. Les questions s'adressant directement au commissaire, je ne vais pas y répondre.

Dans l'ensemble, je remercie tous les intervenants qui se sont occupés de ce projet et la commission vous propose, bien entendu, d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté.

Le Commissaire. Ce n'est pas grave si le président a oublié de me donner la parole. On voit qu'il est efficace et qu'il veut avancer! J'aurais simplement signalé que lorsqu'on a discuté de cette motion le 19 novembre 2004, j'étais député et j'avais soutenu cette motion. Or, le commissaire de l'époque avait trouvé à redire parce que cela occasionnait des dépenses pour l'Etat, puisque le gouvernement de l'époque s'y opposait.

Je vais répondre maintenant aux intervenants. D'abord j'aimerais remercier l'ensemble des intervenants pour leur prise de position, qui va dans le sens des propositions du Conseil d'Etat.

Pour les questions posées par les autres intervenants, en particulier celles de M. le Député Kolly, qui a parlé d'une diminution de coûts d'une étude qui est en route et là, je fais le parallèle avec la question du député Joe Genoud. Effectivement, il y a des études en cours

parce que, jusqu'à ces dernières années – je précise –, lorsqu'il fallait mettre des barrières, on savait que cela coûtait environ 500 000 francs à charge soit de l'entreprise de transport, soit à charge du propriétaire de la route. A cet effet, permettez-moi de signaler que partout où il y a des passages à niveau sur des routes cantonales, ils sont sécurisés. Il n'y a aucun passage non sécurisé là où il y a une route cantonale. Mais en ce qui concerne les coûts, j'ai eu l'occasion de donner les éléments à la commission. Les CFF ont installé des sécurités simplifiées dans le Jura, à titre d'essai. Si cet essai fonctionne, si cette sécurité est acceptée par l'Office des routes, elle pourra être instaurée à différents endroits. Je pense que là on ira dans le sens de diminuer les coûts.

M. le Député Genoud a parlé des coûts d'une manière générale. J'aimerais rappeler ici que l'Etat n'est pas maître d'œuvre en la matière, c'est bien les propriétaires de la route, respectivement les entreprises de transport qui sont maîtres d'œuvre. L'Etat intervient uniquement à titre subsidiaire, pour subventionner, en raison de cette motion qui a été acceptée.

En ce qui me concerne, les marchés publics, il est bien clair que les maîtres d'œuvre doivent respecter la législation en la matière. Cela va dans le sens souhaité par le député Joe Genoud. Mais je rappellerai que d'une manière générale, et en cela je réponds à l'intervention de M. le Député Nicolas Rime, il vaut beaucoup mieux non pas de sécuriser les passages, mais si possible de les abolir. C'est souvent le cas lorsqu'il y a entente entre les propriétaires. Je vous parle par expérience puisque dans ma commune sur treize passages à niveau, douze ont été supprimés. Nous avons réalisé un passage inférieure et là nous avons la sécurité totale, car lorsque vous posez des barrières ou vous installez des feux, vous n'avez pas de sécurité totale.

Avec ces quelques remarques et réponses, je vous demande bien sûr d'entrer en matière – c'est déjà fait – et d'accepter cette modification de la loi sur les routes.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 136

– Adopté.

ART. 137

Le Rapporteur. Pas de remarques.

Le Commissaire. L'alinéa 3 de cette disposition prévoit un taux de subventions fixé à 65% pour un montant maximal de 120 000 francs. C'est la différence que nous avons avec la législation fédérale.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je confirme les résultats de la première lecture.

Le Commissaire. Pas de remarques.

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

**Projet de décret N°26
relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le
subventionnement des frais de suppression de pas-
sages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité¹**

Rapporteur: **Eliau Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. L'examen du projet de décret N° 26 propose un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité. Ce crédit se monte à 4 225 000 francs. Il fait suite au décret adopté par le Grand Conseil le 11 mai 2005. Un recensement a été effectué selon les critères déterminés par les CFF et ce ne sont pas moins de 329 passages qui sont concernés. A l'aide de statistiques des accidents, un planning a été établi et il est déjà prévu d'en réaliser quelques-uns rapidement.

Enfin, la sécurité est primordiale et a conquis l'ensemble de la Commission des routes qui propose d'entrer en matière sur cet examen ainsi que d'accepter le décret.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Je ne vais pas faire beaucoup de commentaires, le Président de la Commission a déjà donné les éléments. Mais permettez-moi d'apporter une précision, plus précisément une rectification. En page 2 du message, au point 4.1, passages à niveau avec temps de visibilité insuffisant, on m'a rapporté qu'il y avait probablement une contradiction. En effet, c'est vrai, lorsque vous lisez au premier alinéa que les CFF de leur côté annoncent que sur leurs passages à niveau recensés, un seul, Belfaux, est affecté à l'usage commun, a été assaini en 2005 avec subventions fédérales. Les autres ne peuvent pas bénéficier de subventions fédérales et par analogie de subventions cantonales. Et là il y a une erreur parce que si vous observez le tableau suivant, vous constatez que les CFF ont 10 passages qui rentrent dans le cadre de ces subventions, c'est la raison pour laquelle il faut rectifier la dernière phrase de cet alinéa du point 4.1, il faut lire «mise à part». La remarque est faite à la phrase précédente, «les autres peuvent bénéficier de subventions fédérales et par analogie de subventions cantonales».

Kolly René (PLR/FDP, SC). En espérant que ce crédit de 4 225 000 francs incitera les responsables communs, entreprises de transport public et propriétaires privés, à poursuivre l'effort d'amélioration de la sécurité, le groupe libéral-radical vous propose d'adopter ce décret.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre félicite les services pour le travail qui a été réalisé lors du recensement et soutiendra à l'unanimité ce décret.

Le Rapporteur. Je constate que la confiance règne et que les groupes ont aussi accepté ce projet de décret. Je remercie M. le Commissaire de la précision qu'il a donnée concernant le point qui nous avait échappé en séance de commission et pour nous, il ne fait aucun doute qu'il est accepté tel que proposé par M. le Commissaire.

¹ Message pp. 1488ss.